



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Association Kallpa-Genève

Genève

Rapport de l'auditeur indépendant
sur les comptes de l'exercice 2025



Membre d'EXPERTsuisse

rue agasse 45
case postale 6237
CH- 1211 genève 6

t. +41 22 737 89 89
f. +41 22 737 89 88
sfer@fidusfer.ch



Rapport de l'auditeur indépendant
Au Comité de l'

Association Kallpa-Genève

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des états financiers (bilan, compte de résultat, tableau de variation des fonds et annexe) de l'Association Kallpa-Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC (notamment RPC 21), aux exigences légales et aux statuts incombe au Comité alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit ISRE-CH 2400 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'entité et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux normes Swiss GAAP RPC et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Genève, le 21 mai 2026

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Rosario Di Stefano
Réviseur agréé

Annexes : comptes annuels 2025

Association Kallpa-Genève
Bilan pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

31.12.2025 31.12.2024

Actifs

Actifs circulants

Banque Kallpa-Genève 12,5 % - BCGE T0774.19.44	65 860.70	84 564.08
Banque Projets - BCGE Z 3239.30.25	47 552.40	77 064.70

Total actifs circulants	113 413.10	161 628.78
--------------------------------	-------------------	-------------------

Total des actifs	113 413.10	161 628.78
-------------------------	-------------------	-------------------

Passifs

Passifs transitoires

Charges à payer	-271.32	-250.00
-----------------	---------	---------

Total passifs transitoires	-271.32	-250.00
-----------------------------------	----------------	----------------

Fonds affectés

Fonds affectés FGC pour projet CJEI 21-35	-	-2 799.90
Fonds affectés FGC pour projet CJEI 24-37	-23 046.85	-41 517.50
Fonds affectés FGC pour projet PDS	-1 025.00	-
Fonds affectés FGC pour projet Prodea	-58.50	-29 258.00

Total capital des fonds affectés	-24 130.35	-73 575.40
---	-------------------	-------------------

Fonds propres

Résultats reportés (fonds libres)	-87 803.38	-83 154.08
Résultat de l'exercice	-1 208.05	-4 649.30

Total fonds propres	-89 011.43	-87 803.38
----------------------------	-------------------	-------------------

Total des passifs	-113 413.10	-161 628.78
--------------------------	--------------------	--------------------

Association Kallpa-Genève
Compte de résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

	31.12.2025	31.12.2024
<u>Produits d'exploitation</u>		
FGC - Financement projet "CJEI" 21-35	-	19 580.00
FGC - Financement projet "CJEI" 24-35	99 594.90	75 830.00
FGC - Financement projet "PDS"	32 250.00	-
FGC - Financement projet "Prodea"	14 708.00	119 250.00
Donateurs privés - fonds libres	4 545.00	3 535.00
Cotisations de membres	2 970.00	1 470.00
Produits divers "Fête 30 ans Kallpa"	1 340.00	-
Total produits d'exploitation	155 407.90	219 665.00
<u>Charges d'exploitation</u>		
<u>Charges directes de projets</u>		
Versements projet "CJEI" 21-35	-	-65 764.30
Versements projet "CJEI" 24-35	-102 799.90	-30 500.00
Versements projet "PDS"	-28 000.00	-
Versements projet "Prodea"	-42 127.50	-85 138.00
Appui Kallpa Pérou	-6 972.50	-4 000.00
Total charges directes de projets	-179 899.90	-185 402.30
<u>Frais administratifs</u>		
Emoluments	-13 040.25	-13 590.90
Fournitures/Frais de bureau	-93.65	-20.95
Frais de port	-605.20	-373.85
Honoraires fiduciaire	-1 621.50	-1 621.50
Frais de cotisations	-300.00	-300.00
Frais de participation financière FGC	-2 147.00	-1 571.00
Frais de réunion	-211.05	-410.00
Frais de licence	-301.20	-250.00
Frais de voyage	-	-439.15
Frais divers "Fête 30 ans Kallpa"	-2 484.35	-
Total frais administratifs	-20 804.20	-18 577.35
Total charges d'exploitation	-200 704.10	-203 979.65
Résultat d'exploitation	-45 296.20	15 685.35
Résultat financier	-140.90	-253.80
Résultat avant variation des fonds affectés	-45 437.10	15 431.55
Allocations aux fonds affectés	-146 552.90	-214 660.00
Utilisation des fonds affectés	172 927.40	181 402.30
Utilisation des fonds affectés - frais de gestion	20 270.65	22 475.45
Résultat net	1 208.05	4 649.30

Association Kallpa-Genève
Tableau de variation des fonds
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

2025									
Fonds affectés	01.01.2025	Attribution	Utilisation	Remboursement	Allocation frais de gestion	Transferts internes	31.12.2025	Fonds propres AKG	31.12.2025
Projet CJEI 2021-35 - FGC	2 799.90					-2 799.90	-0.00		-0.00
Projet CJEI 2024-37 - FGC	41 517.50	99 594.90	-102 799.90		-15 265.65	2 799.90	23 046.85		23 046.85
Projet Prodea 2023-26- FGC	29 258.00	14 708.00	-42 127.50		-1 780.00		58.50		58.50
Projet Prodea PDS		32 250.00	-28 000.00		-3 225.00		1 025.00		1 025.00
Total fonds affectés	73 575.40	146 552.90	-172 927.40	-	-20 270.65	-	24 130.35	-	24 130.35

Fonds propres

Résultats reportés	87 803.38			87 803.38
Résultat de l'exercice	-	1 208.05		1 208.05
Total fonds propres	87 803.38	1 208.05	-	89 011.43

2024									
Fonds affectés	01.01.2024	Attribution	Utilisation	Remboursement	Allocation frais de gestion	Transferts internes	31.12.2024	Fonds propres AKG	31.12.2024
Projet CJEI 2021-35 - FGC	57 362.15	19 580.00	-65 764.30		-8 377.95		2 799.90		2 799.90
Projet CJEI 2024-37 - FGC		75 830.00	-30 500.00		-3 812.50		41 517.50		41 517.50
Projet Prodea 2023-26- FGC	5 431.00	119 250.00	-85 138.00		-10 285.00		29 258.00		29 258.00
Total fonds affectés	62 793.15	214 660.00	-181 402.30	-	-22 475.45	-	73 575.40	-	73 575.40

Fonds propres

Résultats reportés	83 154.08			83 154.08
Résultat de l'exercice	-	4 649.30		4 649.30
Total fonds propres	83 154.08	4 649.30	-	87 803.38

Association Kallpa-Genève
Tableau de variation des fonds
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023

2023									
Fonds affectés	01.01.2023	Attribution	Utilisation	Remboursement	Allocation frais de gestion	Transferts internes	31.12.2023	Fonds propres AKG	31.12.2023
Projet CJEI 2019-35 - FGC	338.00			-338.00					- Rbt s/fonds propres AKG (solde rapport final)
Projet Acomayo 2019-29 - FGC	13 656.30					-13 656.30			Report solde s/3ème phase 2021-25
Projet CJEI 2021-35 - FGC	47 857.15	96 505.00	-76 500.00		-10 500.00		57 362.15		57 362.15
Projet Acomayo 2021-25 - FGC	12 047.00	4 325.00	-28 500.00	-8 065.00	-5 507.00	13 656.30	-12 043.70	12 043.70	- *
Projet Prodea 2023-26- FGC	-	56 292.00	-45 000.00		-5 861.00		5 431.00		5 431.00
Total fonds affectés	73 898.45	157 122.00	-150 000.00	-8 403.00	-21 868.00	-	50 749.45	62 793.15	

* Remboursement = CHF. 8'065.- à la FGC suite rapport financier final 2021-25

Fonds propres

Résultats reportés	88 810.93				-5 656.85	83 154.08
Résultat de l'exercice	-	-5 656.85			5 656.85	-
Total fonds propres	88 810.93	-5 656.85	-	-	-	83 154.08

Association Kallpa-Genève

Annexes aux Etats financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

Tous les montants sont en CHF

1. Présentation

L'Association Kallpa-Genève est une organisation de coopération internationale privée et sans but lucratif, fondée en 1993 et constituée sous la forme d'une association de droit suisse, régie par les dispositions des articles 60 et suivants du code civil. Son siège est à Genève.

L'Association Kallpa-Genève a pour but de soutenir les activités et les projets d'une organisation péruvienne, Kallpa-Pérou, active dans ce pays depuis 1990, dans le domaine de la santé communautaire et scolaire. Aujourd'hui, l'association Kallpa-Pérou développe des stratégies favorisant la participation des communautés dans le processus de développement et de mise en place d'une promotion de la santé qui puisse bénéficier aux jeunes péruviennes et péruviens.

L'Association Kallpa-Genève remplit sa mission à l'aide de son partenaire de terrain l'Association Kallpa-Pérou, indépendant de l'Association Kallpa-Genève.

L'Association Kallpa-Genève mène actuellement 2 projets principaux à savoir :

Projet «CJEI»

Depuis 2009, Kallpa a mis sur pied avec les municipalités de Cusco et San Juan de Miraflores des Centres de Jeunesse Emploi (CJE) pour l'insertion économique et professionnelle des jeunes de 15 à 29 ans avec des services d'orientation professionnelle, de conseils en recherche d'emploi et d'entrepreneuriat. Le projet veut rendre accessible les services du CJE aux jeunes de 15 à 35 ans vivant avec un handicap, améliorer l'embauche et les accompagner dans leur processus d'insertion.

Projet «Prodea»

Le projet a pour objectif général d'assurer un avenir meilleur aux adolescents et adolescentes de zones rurales dans la province d'Acomayo (région de Cuzco, Pérou) en intervenant dans des établissements scolaires afin de parvenir aux résultats suivants : réduction du nombre de grossesses adolescentes des élèves et des maladies sexuellement transmissibles, hausse du nombre d'élèves qui sont capables de s'orienter professionnellement et de développer des choix de vie, développement de l'entrepreneuriat juvénile.

Projet «Prodea PDS»

Le projet a pour objectif général systématiser le modèle PRODEA en y incluant les stratégies, les méthodologies et les outils des processus d'articulation multisectorielle au niveau régional et provincial, ainsi que les bonnes pratiques, les éléments clés pour développer le modèle et les conditions nécessaires pour le reproduire

2. Principes comptables

a. Bases de préparation des comptes annuels

Les états financiers de l'Association Kallpa-Genève ont été établis conformément aux statuts de l'Association Kallpa-Genève, aux dispositions applicables du Codes des obligations et aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC).

b. Périmètre des comptes annuels

Les comptes annuels comprennent les comptes de l'association de droit suisse de l'Association Kallpa-Genève. Ils ne comprennent pas les comptes des projets conduits par le partenaire de terrain l'Association Kallpa au Pérou, qui sont indépendants de l'Association Kallpa-Genève.

c. Conversion de monnaies étrangères

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date de la transaction.

d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par l'Association Kallpa-Genève figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs corporels détenus par l'Association Kallpa-Genève dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

Équipement informatique 3 ans

e. Reconnaissance du revenu

Les dons et subventions collectés sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont dans le pouvoir de disposition de l'organisation.

Les fonds affectés sont des dons reçus pour un but déterminé par des tiers et soumis à restriction d'utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus, puis affectés au passif dans la rubrique «fonds affectés» par la comptabilisation d'une charge d'allocation aux fonds affectés. Ils sont reconnus en revenus l'année où sont encourues les dépenses ainsi financées par la comptabilisation d'une utilisation de fonds affectés.

Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

f. Enregistrement des charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres événements générateurs de charges surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

Les charges liées aux projets sont enregistrées au moment du décaissement effectif en faveur du partenaire terrain.

g. Parties liées

Les partenaires terrains de l'Association Kallpa-Genève sont considérés comme des parties liées de l'Association Kallpa-Genève.

h. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie de l'Association Kallpa-Genève n'est pas présenté conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la norme Swiss GAAP RPC 21.

3. Liquidités

	2025	2024
Banque Kallpa-Genève	65 860.70	84 564.08
Banque Projets	47 552.40	77 064.70
Total	113 413.10	161 628.78

4. Provisions

NEANT pour l'année 2025.

5. Fonds affectés

Fonds affectés par bailleur :

	Fonds affectés au 01.01.2025	Fonds reçus 2025	Fonds utilisés 2025	Fonds affectés au 31.12.2025
FGC - Etat de Genève		44 708.00		
FGC - DDC		52 250.00		
FGC - Chêne-Bougeries		46 795.00		
FGC-Total	73 575.40	143 753.00	-193 198.05	24 130.35
Total	73 575.40	143 753.00	-193 198.05	24 130.35

6. Allocation bailleurs pour frais de gestion

Les bailleurs de fonds affectés autorisent un prélèvement de maximum 12,5% sur les dépenses effectivement engagées par l'Association Kallpa-Genève comme frais de gestion. Le montant détaillé de ces frais de gestion est précisé dans le tableau de variation des fonds.

7. Donateurs privés – fonds libres

Les dons privés sans affectations à un projet précis sont considérés comme des fonds libres.

8. Contributions à recevoir

NEANT, toutes les contributions négociées avec la FGC pour les projets en cours ont été reçues et enregistrées dans la comptabilité de l'année 2025.

9. Indemnités des membres dirigeants

Les membres du comité de l'Association Kallpa-Genève ne reçoivent pas d'indemnités pour leur engagement au sein de l'Association Kallpa-Genève, à l'exception de la secrétaire qui reçoit un défraiement annuel global de 2'010.55 CHF. (CHF. 2'037.15 en 2024) et des quatre gestionnaires de projet qui reçoivent un défraiement annuel global de CHF. 4'800.- (CHF. 4'800.- en 2024) pour l'ensemble de leur activité.

10. Prestations bénévoles

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, des prestations bénévoles d'un volume de 200 heures de travail (200 heures en 2024), pouvant être estimées à une valeur de CHF. 10'000.- (CHF. 10'000.- en 2024), ont été offertes à l'organisation.

11. Événements postérieurs à la date de clôture

Les comptes annuels ont été approuvés par le comité le 29 avril 2026. En outre, ils seront soumis à l'Assemblée Générale du 17 juin 2026. Entre le 31 décembre 2025 et la date de l'approbation des comptes annuels présents, aucun événement n'a eu lieu qui nécessiterait une adaptation des actifs et passifs de l'Association Kallpa-Genève au 31 décembre 2025 ou qui devrait être présenté ici.

12. Rapport de performance

L'Association Kallpa-Genève publie un rapport d'activité qui remplit les caractéristiques du rapport de performance selon les normes Swiss GAAP RPC.

13. Autres informations

		2025	2024
Cautionnement et sûretés en faveur de tiers :	Garantie de loyers	Néant	Néant
Dettes envers les institutions de prévoyance :	Dettes courantes	Néant	Néant
Engagement résultant de contrats de leasing :		Néant	Néant
Montants provenant de la dissolution de réserves latentes :		Néant	Néant
Engagements conditionnels :		Néant	Néant
Moyenne annuelle des emplois à plein temps compris entre 0 et 10 :		Non	Non